



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 12 novembre 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants ([lien du sommaire interactif](#)) :

- Index du Bâtiment et des Travaux Public (BTP) du mois d'octobre 2025 2
- Indice général des prix à la consommation du mois d'octobre 2025 2
- Attribution de quotas de carburant détaxé..... 3
- Subvention de fonctionnement en faveur de l'extension de l'écolabel MSC à l'espadon et au thon obèse..... 3
- Attributions de subventions en faveur d'associations..... 4
- Subventions aux associations sportives et d'artisanat 5

Index du Bâtiment et des Travaux Public (BTP) du mois d'octobre 2025

En octobre 2025, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) est stable et s'établit à 134,31. Cette stabilité s'explique par la faible hausse des tarifs des matériaux chimiques (+ 0,1 %), des matériaux électriques (+ 0,1 %), des matériaux minéraux (+ 0,2 %) et des matériaux végétaux (+ 0,1 %) compensée par la baisse des tarifs des matériaux métalliques (- 0,7 %). Sur douze mois, l'index général du BTP augmente de 0,9 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Oeuvre baisse de 0,1 % tandis que celui du Second Oeuvre augmente de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,6 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil et celui des Travaux Spécialisés sont stables par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 1,3 %. (source ISPF).

Indice général des prix à la consommation du mois d'octobre 2025

Résumé

En octobre 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 112,56. Cette légère augmentation s'explique principalement par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,7 %) et des assurances (+ 2,2 %). Entre octobre 2024 et octobre 2025, l'indice général augmente de 1,2 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,4 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,1 % en octobre 2025 et de 1,4 % sur douze mois glissants.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,16 ce mois-ci. Entre octobre 2024 et octobre 2025, l'ILP est en hausse de 1,0 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,96. Entre octobre 2024 et octobre 2025, l'ILC est en hausse de 0,9 %. (source ISPF).

Evolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois d'octobre s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,7 %) dont notamment les tarifs des produits de la mer (+ 10,1 %) et des pains et céréales (+ 0,3 %). L'augmentation des coûts des assurances (+ 2,2 %) explique également la hausse de l'indice ce mois-ci, dont principalement les prix des assurances vie et décès (+ 6,9 %).

A l'inverse, la diminution des prix des légumes (- 3,5 %) atténue l'augmentation globale des produits alimentaires. Les prix des services de transport (- 1,5 %) et des voyages à forfait (- 4,8 %) sont également à la baisse.

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Août		Septembre		Octobre	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France (indice provisoire)	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	0,9	1,2	1,2	1,0	1,0	1,2

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - octobre 2025

Attribution de quotas de carburant détaxé

Dans le cadre de la politique de soutien à la filière perlicole, le Conseil des ministres, réuni ce mercredi 12 novembre 2025, a approuvé l'attribution de quotas de carburant détaxé à la société SCA YIP PEARLS, productrice d'huîtres perlières et de produits perliers à Raroia.

Ce dispositif, instauré par l'arrêté du 29 janvier 2004 modifié, a pour objectif de soutenir le développement économique du secteur perlicole en permettant aux exploitants professionnels encartés de bénéficier d'une réduction sur le prix du carburant utilisé dans le cadre de leurs activités. Actuellement, le montant de cette aide est fixé à 29 F CFP par litre de carburant (essence sans plomb et gazole). Cette mesure contribue directement à la réduction des coûts d'exploitation, à la pérennisation des entreprises locales et au maintien de l'emploi dans les archipels.

Grâce à cette décision, la SCA YIP PEARLS bénéficie d'un soutien financier correspondant à 17 800 litres de carburant, soit 516 200 F CFP d'aide, pour l'exploitation perlicole, ainsi qu'une dotation complémentaire de 30 000 litres de carburant, équivalent à 870 000 F CFP, destinées aux transferts interinsulaire de nacres.

Ces attributions témoignent de la volonté du Gouvernement de soutenir les producteurs polynésiens, de valoriser la perliculture et de soutenir activement un secteur stratégique pour l'économie bleue polynésienne.

Subvention de fonctionnement en faveur de l'extension de l'écolabel MSC à l'espadon et au thon obèse.

Le Conseil des ministres a adopté, ce mercredi 12 octobre 2025, un arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 millions F CFP en faveur de l'Association des armateurs de la pêche hauturière, dans le cadre de l'extension de l'écolabel Marine Stewardship Council (MSC) de la pêcherie palangrière de Polynésie française pour l'année 2025.

L'écolabel MSC a été obtenu par la pêcherie palangrière polynésienne en 2018. Ce label certifie le bon état de santé des stocks exploités, l'impact réduit de la pêche sur les écosystèmes, ainsi qu'une gestion et une gouvernance efficaces. Il constitue un gage d'accès aux marchés internationaux, où la demande en produits de la mer certifiés durables est en constante progression.

Aujourd'hui, le Pays souhaite accompagner les armateurs polynésiens dans le développement de nouveaux débouchés commerciaux, en finançant l'extension du label MSC à l'espadon et au thon obèse.

Le certificat MSC de l'espadon (*Xiphias gladius*) représente une étape stratégique pour le développement d'une pêcherie spécifiquement dédiée à cette espèce, notamment sur le marché nord-américain, particulièrement porteur. Parallèlement, le Pays soutient l'extension du label au thon obèse (*Thunnus obesus*), dont l'état des stocks est désormais jugé favorable et qui présente une forte valeur ajoutée à l'exportation.

La subvention de 5 millions F CFP se répartit ainsi :

- 2 millions F CFP pour le maintien du label MSC de l'espadon ;
- 3 millions F CFP pour l'extension de la certification au thon obèse.

À travers ce soutien, le Pays réaffirme son engagement en faveur d'une pêche hauturière durable, compétitive et exemplaire, contribuant à la valorisation des produits polynésiens sur les marchés internationaux, tout en préservant les ressources marines.

Attributions de subventions en faveur d'associations

SUBVENTIONS	MONTANTS
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tahitian Historical Society, pour financer l'entretien des sites archéologiques du domaine Kellum et du marae de Nuuroa, à Mo'orea, au titre de l'année 2025	439 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Te pū o te ao mā'ohi nō Tupuai, pour financer l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien et à l'embellissement des sites archéologiques de l'île de Tubuai, au titre de l'année 2025	990 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Niuhi Ma, pour financer l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien des sites archéologiques de l'atoll de Fakahina, au titre de l'année 2025	615 195

Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Jeunesse Adventiste de la Polynésie française pour financer l'organisation d'ateliers de percussions et d'initiation à la pratique du va'a tã'ie, au titre de l'année 2025	400 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association des Jeunes Artistes du Fenua, pour financer l'acquisition de matériels nécessaires à la construction de fare, dans le cadre du projet intitulé « Fare Te Nati Anoihi », au titre de l'année 2025	400 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Pa'aoa, pour financer l'entretien des sites archéologiques du village de Hatiheu à Nuku Hiva, au titre de l'année 2025	300 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Tã'iri Pehe Tumu Hitira'a Mahana, pour financer l'édition d'un livre de solfège consacré aux instruments de percussion traditionnels polynésiens, au titre de l'année 2025	500 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Mata 'Avei'a pour financer le projet intitulé « Aikā », au titre de l'année 2025	500 000
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association des Amis du Musée de Tahiti et des Îles pour financer le projet de jeu des sept familles intitulé « Tei hea tō'u 'ūtuāfare », au titre de l'année 2025	300 000
TOTAL	4 444 195

Subventions aux associations sportives et d'artisanat

Dans le cadre de la campagne de subvention pour l'année 2025, destinée à soutenir les associations sportives, de jeunesse et d'artisanat, les commissions d'attribution ont été réunies afin d'examiner et de statuer sur l'ensemble des demandes reçues.

Ainsi, sur proposition du ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, *en charge de l'Artisanat*, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions pour un montant total de **1 054 193 950 F CFP**, réparti comme suit :

- En **investissement**, pour un montant total de **593 950 F CFP** réparti comme suit :

Au titre du sport - Projets spécifiques		593 950
Association AS Teva I Uta	Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge	250 000
Association Moorea Natation	Acquisition d'un stand-up paddle et de barres de toit pour véhicule	343 950

- En **fonctionnement**, pour un montant total de **1 600 000 F CFP** réparti comme suit :

Au titre de l'artisanat - Projets spécifiques		1 600 000
Association Arii Tuoro	Financement partiel des frais de déplacement (transport et fret) de l'association dans le cadre de la mise en place d'ateliers de sculpture, de tressage et de fabrication de bijoux traditionnels, à la demande des maisons de quartiers prioritaires de Punaauia.	50 000
Tomite Heiva nui no Tumara'a	Financement des frais liés à l'achat des matières premières, à la logistique et à la valorisation des artisans participants, notamment par la remise de récompenses, dans le cadre des concours d'artisanat traditionnel organisés du 27 juin au 3 août 2025 lors du Heiva i Tumaraa 2025.	350 000
Kailia Création	Financement partiel des frais de déplacement (billet d'avion et achat des accessoires nécessaires à l'atelier de couture) de Madame Tainamanuia FAAEVA, dans le cadre de la mise en place d'ateliers de couture sollicités par les maisons de quartiers prioritaires de Punaauia.	100 000
Urarau Design	Financement partiel des frais de déplacement (transports aérien et terrestre ainsi que l'hébergement) de Madame Lydiane HAUATA, dans le cadre de sa participation à la 8 ^e édition du Marché de la Mode et de la Musique, qui s'est tenue à la Délégation de la Polynésie française à Paris du 14 au 21 juin 2025.	400 000
Fédération Te Fetia o Tefauoa	Financement partiel des frais liés à la location du site de la Pointe Vénus, à la sécurité, à la sonorisation, à l'orchestre et à la publicité, dans le cadre du premier Festival de Vénus, ayant pour thème « Les merveilles de la nature » (Te mau hotu rau o te natura), organisé par la fédération du 25 au 30 novembre 2025.	400 000
Association Hamuta val	Financement partiel des frais d'achat des matières premières destinées à la confection de produits artisanaux traditionnels, ainsi qu'à l'organisation d'ateliers lors d'une journée immersive intitulée « Immersion », organisée le 22 novembre 2025 dans la vallée de Hamuta. Cette action s'inscrit dans le projet annuel « To'u Fenua, To'u Mana 2025 » de l'association.	300 000

Subvention en faveur de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF)



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Il a également été acté l'attribution d'une subvention en investissement en faveur de :

Au titre du sport - Projets spécifiques		1 052 000 000
Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF)	Financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif de Fautaua "Phase 2" pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027 "CDT-2025".	1 052 000 000

SERVICE DE LA COMMUNICATION
